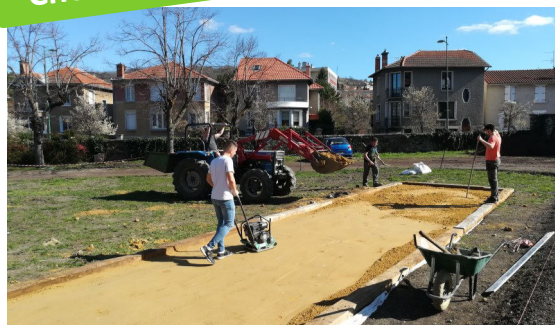


## Un passeport pour l'emploi

**Chef d'équipe**



- Mairie ou Collectivité locale
- Entreprise de travaux paysagers

**Chef d'entreprise du paysage**



## Une formation sur 2 ans

### 6 Unités Capitalisables

#### UC1

Se situer en tant que professionnel du paysage

#### UC2

Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

#### UC3

Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

#### UC4

Réaliser des travaux de mise en place des végétaux

#### UC5

Mettre en place des infrastructures

#### UC6

Conduire un atelier de productions horticoles

Au CFA: 910 h, soit 26 semaines sur 2 ans

En entreprise: 78 semaines

*Par alternance, 1 semaine en centre  
et 2 semaines en entreprise*

**Préparation et évaluation au CACES 1**  
Engins de chantier



*De nombreuses réalisations  
pratiques sous forme de  
chantier école*

# Un établissement expérimenté



Plus de 25 ans de formation dans le paysage

25 ans d'expérience dans l'apprentissage

Du matériel de qualité

## Une équipe à vos côtés

- \* Un réseau de paysagistes et de mairies
- \* Accompagnement personnalisé (CV, lettre de motivation, préparation entretien)



## Validation du diplôme

- \* Pour valider le diplôme, la moyenne est attendue à chaque Unité Capitalisable.

84% de réussite à l'examen\*

\* Sur les 5 dernières années, données extraites d'INDEXA 2



## Poursuivez vos études

- \* BP Aménagements Paysagers
- \* Bac Pro Aménagements Paysagers
- \* Bac Pro horticulture

Des aides à l'embauche pour les entreprises

### Aides OPCO

- \* Aide à la restauration et au transport
- \* Aide au 1er équipement



## Conditions d'admission

- Avoir entre **16 et 29 ans**
- Etre titulaire d'un **CAP** ou d'un **diplôme de niveau équivalent** minimum ou avoir suivi un cycle complet d'une classe de **Seconde Générale et Technologique**.
- Si le candidat ne possède pas de diplôme, il doit **justifier de 2 ans d'activité professionnelle** dans le secteur de l'aménagement paysager ou de 5 ans dans tout autre secteur.

### Inscription sur dossier:

- Après un entretien portant sur la motivation
- Obligation d'avoir un contrat d'apprentissage



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



Contact: Vincent GOIMARD

ISVT—72 avenue de Vals—43750 Vals près le Puy

Tél: 04 71 02 10 81

Isvt.cfa@orange.fr

www.isvt.fr



L'AVENTURE  
DU VIVANT



Nos formations en apprentissage, sont en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) AKTEAP !